



Au nom d'Allah, le Tout Clément, le Tout Miséricordieux

(1) O hommes! Craignez votre Seigneur Qui vous créa d'un seul être et Qui, de cet être, créa son épouse, puis des deux fit se répandre hommes et femmes en très grand nombre. Et craignez Allah au nom de Qui vous vous implorez mutuellement, craignez de rompre les liens de parenté, car Allah est là, Qui vous surveille. (2) Et restituez aux orphelins leurs biens. substituez pas au bon (de leurs biens) le mauvais (des vôtres). Ne consommez pas leurs biens en les

يِسْ فَيْ النَّاسُ اتَقُواْرَ بَكُورُ الَّذِي خَلَقَكُمُ مِّن نَفْسِ وَلِعِدَةٍ وَخَلَقَ مِنْهَا وَوَجَهَا وَبَتَ مِنْهُمَا وَجَالُا كَيْ يَرُا وَيِسَاءً وَاتَقُواْ اللَّهَ الَّذِي تَسَاءَ لُونَ وَيَعَالَقُواْ اللَّهَ الَّذِي تَسَاءَ لُونَ لِهِ عَوَّا لُأَرْحَامً إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلَيْ كُورَ فِيبًا ۞ وَءَا تُواْ الْمِيتَ مَي أَمُولَكُمُ اللَّهُ وَلَا تَأْكُولُواْ الْمُولِكُمُ إِلَنَّ أَمُولِكُمُ إِنَّهُ وَلَا تَأْكُولُواْ الْمُولِكُمُ إِنَّهُ وَلَا تَأْكُولُواْ الْمُولِكُمُ إِنَّهُ اللَّهُ وَوَلَا اللَّهُ عَلَى اللَّهُ اللَّهُ عَلَى اللَّهُ وَوَلَا اللَّهُ عَلَى اللَّهُ وَلَوْلُواْ اللَّهُ وَقُولُواْ اللَّهُ وَقُولُوا اللَّهُ وَقُولُواْ اللَّهُ وَقُولُواْ اللَّهُ وَقُولُواْ اللَّهُ وَقُولُوا اللَّهُ وَقُولُواْ اللَّهُ وَقُولُوا اللَّهُ وَقُولُواْ اللَّهُ وَقُولُوا اللَّهُ وَقُولُواْ اللَّهُ وَقُولُوا اللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَلَا مُؤْلِقُولُوا اللَّهُ وَاللَّهُ وَالْمُؤْلِقُولُوا اللَّهُ وَلَا مَا اللَّهُ وَاللَّهُ وَالْمُؤْلِقُولُوا اللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ وَلَا مُؤْلُولُولُوا اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَ

دَفَعْتُمْ إِلَيْهِمْ أَمُوَلَهُمْ فَأَشْهِدُواْ عَلَيْهِمْ فَكَفَى بِٱللَّهِ حَسِيبًا ١

(LES FEMMES)

mélangeant aux vôtres, car c'est vraiment l'un des péchés les plus grands.

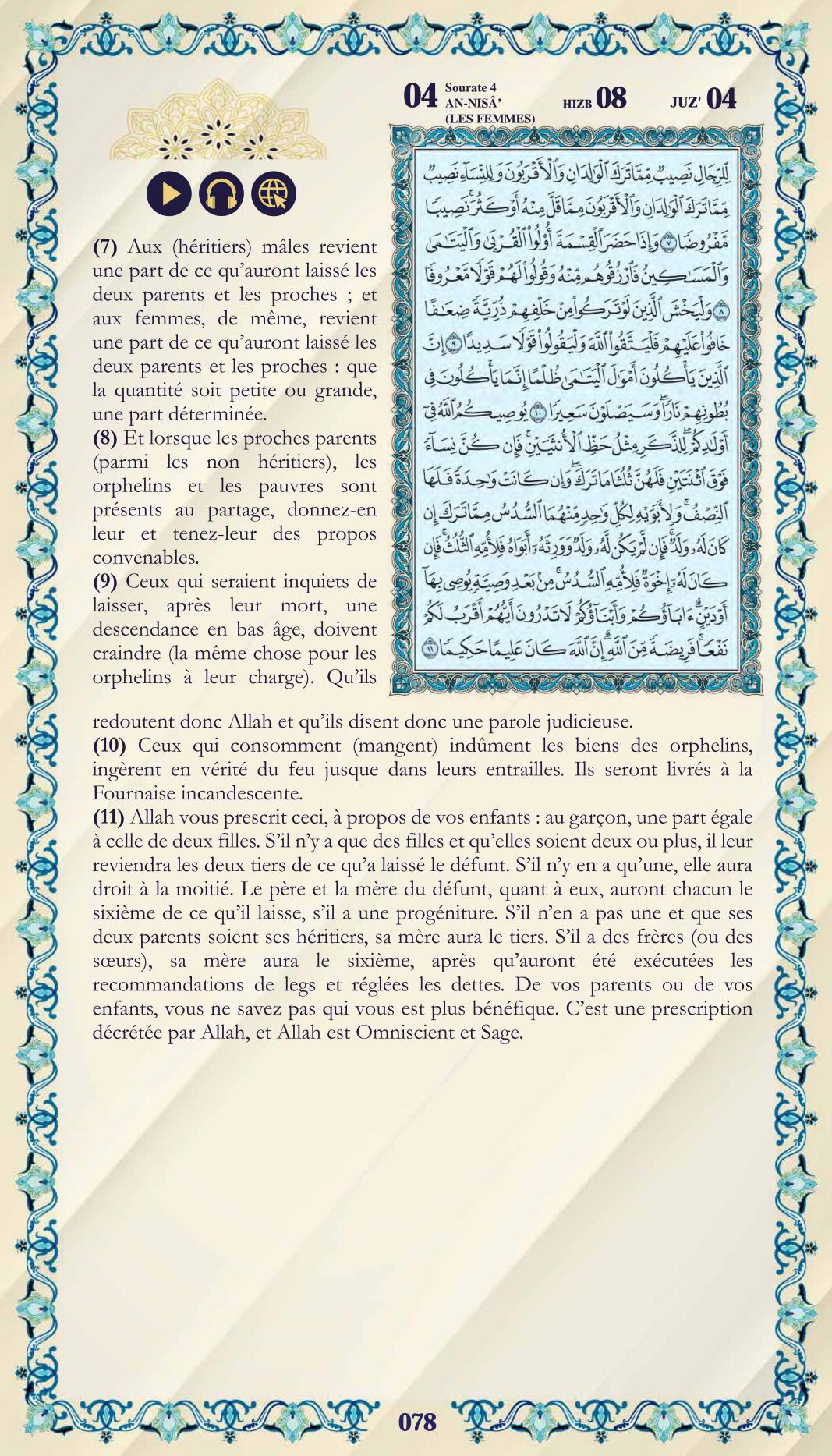
(3) Et si vous avez peur de ne pas être justes envers les orphelins, épousez alors ce qu'il vous plaira comme femmes, au nombre de deux, trois ou quatre. Mais si vous avez peur encore de ne pas être justes, alors n'en prenez qu'une seule, ou alors des esclaves en votre possession. Cela vous rapprochera d'autant plus de l'équité. (4) Remettez aux épouses leur dot (mahr) de bon cœur. Et si, de leur plein gré, elles vous en cèdent une partie, vous pourrez en jouir comme il vous plaira et à votre guise. (5) Et ne cédez pas aux incapables<sup>(2)</sup> les biens qu'Allah vous a donnés comme moyen de subsistance. Prenez-en de quoi les nourrir et les vêtir et tenez-leur des propos convenables. (6) Et mettez à l'épreuve les orphelins (pour vous assurer de leur maturité) jusqu'à ce qu'ils soient en âge de se marier. Alors, s'ils font preuve de maturité, vous leur remettrez leurs biens. Ne profitez-en pas en les dilapidant avec empressement avant que (les orphelins) ne grandissent. (3) Que celui qui est riche s'abstienne donc d'en profiter ; et que celui qui est pauvre en prenne avec modération. Et quand vous leur remettez leurs biens, faites-le devant témoins. Et Allah suffit pour tenir les comptes.



Entendons : lorsque vous avez l'intention d'épouser une femme orpheline.

(2) C'est-à-dire ceux qui font preuve d'une quelconque incapacité à gérer ce genre de responsabilité. Il peut donc s'agir des débiles mentaux, des ignares, des personnes légères et irresponsables, des mineurs, etc.

Certains, en effet, s'empressent de dilapider les biens des orphelins avant que ces derniers n'atteignent l'âge de maturité







4 Sourate 4 AN-NISÂ, وَإِنْ أَرَدتُ مُ ٱسْتِبْدَالَ زَوْجِ مَّكَانَ زَوْجٍ وَءَاتَيْتُمْ إِحْدَىٰهُنَّ قِنطَارًا فَلَاتَأْخُذُواْمِنْهُ شَيْعًا أَتَأْخُذُونِهُۥ بُهْتَانَا وَإِثْمَامُّبِينَا ٥ وَكَيْفَ تَأْخُذُونَهُ وَقَدُ أَفْضَى (20) Si vous voulez remplacer une épouse par une autre, et que vous بَعْضُكُمْ إِلَى بَعْضِ وَأَخَذُنَ مِنكُم مِّيثَاقًا غَلِيظًا ayez déjà donné un qintâr<sup>(5)</sup> à الله وَلَاتَنكِ حُواْ مَانَكَحَ ءَابَ آؤُكُم مِّنَ ٱلنِّسَآءِ l'une d'elles (la première), n'en reprenez rien. إِلَّا مَاقَدُ سَلَفَ إِنَّهُ وكَانَ فَاحِشَةَ وَمَقْتَا وَسَاءَ reprendriez-vous indûment et en سَبِيلًا ﴿ حُرِّمَتَ عَلَيْكُمْ أُمَّهَا تُكُرُ وَبَنَاتُكُمْ péchant si manifestement? وَأَخَوَاتُكُمْ وَعَمَّاتُكُمْ وَخَلَاتُكُمْ وَزَالَتُكُمْ وَبَنَاتُ **(21)** Et comment reprendriez-vous quand ٱلْأَخَ وَبَنَاتُ ٱلْأُخْتِ وَأُمَّهَاتُكُمُ ٱلَّتِيٓ أَرْضَعَنَكُمُ vous êtes si intimement liés l'un à وَأَخَوَا تُكُمِّ مِّنَ ٱلرَّضَاعَةِ وَأُمَّهَاتُ نِسَابِكُمْ l'autre et qu'elles ont pris sur vous un engagement capital? وَرَبَآ بِبُكُمُ ٱلَّتِي فِي حُجُورِكُم مِّن نِسَّآبِكُمُ (22) N'épousez pas les femmes ٱلَّتِي دَخَلْتُم بِهِنَّ فَإِن لِّرْتَكُونُواْ دَخَلْتُم بِهِنَّ فَكَلَّ qu'ont déjà épousées vos pères, sauf si cela a eu lieu dans le passé. جُنَاحَ عَلَيْكُمْ وَحَلَتْ إِلْ أَبْنَآيِكُمُ ٱلَّذِينَ مِنْ Pareille conduite est une أَصْلَىبِكُمْ وَأَن تَجْمَعُواْ بَيْنَ ٱلْأُخْتَيْنِ إِلَّا perversion, une abjection مَاقَدْسَلَفَ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَفُورًا رَّحِيمًا ١ quelle pratique exécrable! (23) Vous sont défendues vos mères, vos filles, vos sœurs, vos tantes paternelles et vos tantes maternelles, les filles de vos frères et les filles de vos sœurs, ainsi que les mères qui vous ont allaités, vos sœurs de lait, les mères de vos femmes, vos belles-filles élevées dans votre giron et qui sont nées de vos femmes avec qui vous avez consommé le mariage. Mais si le mariage n'a pas été consommé avec elles, vous n'aurez pas péché (en les épousant). (Vous sont également défendues) les femmes de vos fils issus de vos reins ; et (il vous est défendu) d'avoir deux sœurs (comme épouses en même temps), sauf si cela a eu lieu dans le passé. Allah est Absoluteur et Tout Miséricordieux. **(5)** Ce quantifiant arabe, qui rappelle le mot français « quintal », signifie « mille pièces d'or ».



(Il vous est également défendu d'épouser) les femmes déjà mariées, sauf si elles sont vos captives de guerre<sup>(6)</sup>. Tel est l'ordre qu'Allah a décrété pour vous. En dehors des interdictions que voilà, il vous est licite, disposant de biens et de moyens, de rechercher (des épouses) pour vous unir à elles d'une façon légitime et non en concubins. À celles dont vous jouissez (dans la consommation du mariage), vous (mahr) verserez une dot obligatoire. Et il n'y aura pas de grief à vous faire si, d'un commun accord, vous vous entendez plus tard sur (une éventuelle révision de) la dot. Allah est, certes, Omniscient et Sage.

O4 Sourate 4 AN-NISÂ', HIZB O9 JUZ' 05 (LES FEMMES)

- (25) Et si l'un de vous n'a pas les moyens d'épouser des femmes libres et croyantes, qu'il en épouse alors parmi vos jeunes esclaves croyantes. Allah en Sait mieux sur votre foi, et vous êtes tous issus les uns des autres. Épousez-les donc avec la permission des leurs et versez-leur leur dot convenable, (sachant qu'elles sont) chastes et vertueuses, non dépravées ou qui prennent des amants. Une fois mariées, si elles commettent l'adultère, elles subiront la moitié de la peine réservée aux femmes mariées de condition libre. Un tel mariage est autorisé à celui qui d'entre vous craint de succomber à la tentation de la débauche. Mais il est bien meilleur pour vous de prendre patience, et Allah est Absoluteur et Tout Miséricordieux.
- (26) Allah veut vous éclairer, vous orienter vers les voies de ceux qui vous ont précédés et veut accepter votre repentir, car Allah est Omniscient et Sage.

Il est licite de les épouser même si, avant l'état de guerre, elles étaient mariées. Cependant, il n'est permis de consommer avec elles le mariage qu'après le retour de leur cycle menstruel. Et si elles n'ont pas eu leurs règles, ce qui veut dire qu'elles sont enceintes, le mariage n'est consommé qu'après l'accouchement.



vous égarer.

commerce

Tout Miséricordieux.

faible.

(28) Allah veut alléger vos

charges,<sup>(7)</sup> car l'homme a été créé

(29) Ô vous qui avez cru! Ne

vous dépossédez pas de vos biens

les uns les autres par des moyens

déloyaux. Pratiquez plutôt un

mutuellement. Et ne vous tuez

pas, (8) car Allah est, pour vous,

(30) Et quiconque le commettra, (9)

par abus et iniquité, Nous le

vouerons au Feu (où il

licite

وَاللّهُ يُرِيدُ أَن يَتُوبَ عَلَيْكُمْ وَيُرِيدُ الّذِينَ يَتَبِعُونَ الشَّهُوَ وَانَ تَعِيلُواْ مَيْلُا عَظِيمًا ﴿ يَدُيدُ اللّهُ أَن يُحَقِّفَ عَنكُمْ وَكُولُوا الْإِنسَانُ صَعِيفًا ﴿ يَتَأَيّٰهُا الَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَأْتُكُونَ الْمَثُولُ الْمَانُ صَعِيفًا ﴿ يَتَأَيّٰهُا الَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَأْتُكُونَ الْمَاتُ مُولِكُمْ وَلَا يَقْتُ تُلُواْ أَنْفُسَكُمْ إِلَا الْمَانُولُ اللّهَ مَن تَكُونِ مِّنكُمْ وَلِيمَا وَمَن يَفْعَلْ ذَلِكَ عُلُونَا اللّهَ مَن تَكُونُ مِن مِنكُمْ وَلِيمَا وَمَن يَفْعَلْ ذَلِكَ عُلُونَا اللّهُ مِن مَنكُمْ وَلَا تَقْتُ تُلُواْ أَنْفُسَكُمْ إِلَى مَا تُنْهُونَ فَا يَعْفِلُ اللّهُ يَعِيمُ اللّهِ عَنْ اللّهُ وَلَى عَلَى اللّهِ عَنْ اللّهُ وَلَى عَلَى اللّهُ وَلَيْ عَنْ اللّهُ وَلَى عَلَى اللّهُ وَلَى اللّهُ وَلَى اللّهُ وَلَى مَا اللّهُ عَنْ اللّهُ عَنْ اللّهُ وَلَى مَا اللّهُ عَنْ اللّهُ وَلِي عَلَى اللّهُ وَلَى مَا اللّهُ عَنْ اللّهُ عَنْ اللّهُ عَنْ اللّهُ عَنْ اللّهُ عَنْ اللّهُ عَنْ اللّهُ وَلَى اللّهُ وَلَى اللّهُ عَنْ اللّهُ عَنْ اللّهُ وَلَى اللّهُ عَنْ اللّهُ عَلَى اللّهُ وَلِكُ اللّهُ عَلَى اللّهُ وَلَا اللّهُ عَنْ اللّهُ عَلَى اللّهُ عَلَى اللّهُ وَلَا اللّهُ عَلَى اللّهُ وَلِكُ اللّهُ وَلِكُولِ اللّهُ عَلَى اللّهُ وَلِكُولُولُ اللّهُ عَنْ اللّهُ اللّهُ عَلَى اللّهُ وَلِكُمْ اللّهُ وَلَا اللّهُ عَلَى اللّهُ وَلَا اللّهُ وَلِلْكُولِ اللّهُ عَلَى اللّهُ اللّهُ وَلِلْكُولُولُ اللّهُ الللّهُ اللّهُ اللهُ اللهُ الللهُ اللهُ ا

consumera), ce qui est, pour Allah, chose vraiment aisée.

approuvé

(31) Si vous évitez les péchés majeurs qui vous sont défendus, Nous effacerons vos méfaits et Nous vous ferons accéder très dignement (au Paradis).

(32) Ne soyez pas envieux de ce par quoi Allah a favorisé certains d'entre vous par rapport aux autres. Aux hommes revient une part de ce qu'ils auront acquis (comme actions), et aux femmes revient une part de ce qu'elles auront acquis (comme actions). Et demandez à Allah de Ses faveurs, car Allah Sait parfaitement Toute chose. (10)

(33) Nous avons, pour chacun, établi des héritiers ayant droit à ce que laissent les deux parents et les proches. Et remettez la part qui leur revient à ceux avec qui vous vous êtes engagés par contrat. Allah est de Toute chose Témoin.

Allah entend alléger certaines obligations beaucoup trop lourdes pour les hommes, créatures faibles.

Ne courez pas à votre propre perte en désobéissant aux prescriptions d'Allah.

(9) Quiconque commettra un tel péché.
(10) Nous traduisons toujours عليم par « Omniscient » mais nous traduisons souvent عليم par « Allah Sait parfaitement Toute chose». De même, nous traduisons قدير par « Omnipotent », et nous traduisons على كلّ شيء قدير par « de Toute chose Infiniment Capable ».

O4 Sourate 4 AN-NISÂ, **HIZB 09 JUZ' 05** (LES FEMMES) (34) Les hommes ont sur les femmes un droit de regard, de par les avantages dont Allah a favorisé ceux-ci par rapport à celles-là, et parce qu'ils sont tenus dépenser de leurs biens. Les femmes vertueuses sont qui obéissantes, protègent jalousement ce qui leur est confié par leurs maris absents, grâce à la protection d'Allah. Quant à celles

dont vous craignez l'indiscipline, sermonnez-les, désertez leurs lits et, (s'il le faut), corrigez-les. (11) elles vous obéissent, finalement, ne tentez plus de leur nuire, car Allah est Très Haut et Très Grand.

(35)Si craignez vous une

ٱلرِّجَالُ قَوَّمُونِ عَلَى ٱلنِّسَآءِ بِمَافَظَّ لَٱللَّهُ بَعْضَهُ مُعَلَىٰ بَعْضِ وَبِمَا أَنفَ قُواْمِنَ أَمْوَالِهِ مُزَفَّالصَّالِحَاتُ قَانِتَكُ حَافِظَكُ لِلْغَيْبِ بِمَاحَفِظُ ٱللَّهُ وَٱلَّتِي تَخَافُونَ نُشُوزَهُنَّ فَعِظُوهُنَّ وَٱهۡجُرُوهُنَّ فِي ٱلۡمَضَاجِعِ وَٱضۡرِبُوهُنَّ فَإِنۡ أَطَعۡنَكُمۡ فَلَاتَبۡغُواْعَلَيۡهِنَّ سَبِيلًا إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلِيًّا كَبِيرًا ١٠ وَإِنْ خِفْتُمْ شِقَاقَ بَيْنِهِمَا فَٱبْعَثُواْحَكَمَامِّنَ أَهْلِهِ، وَجَكَمَامِّنْ أَهْلِهِ، وَجَكَمَامِّنْ أَهْلِهَ آإِن يُرِيدَآ إِصْلَحَايُومِقِقِ ٱللَّهُ بَيْنَهُمَآ إِتَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلِيمًا خَبِيرًا ۞ \* وَٱعْبُدُواْ ٱللَّهَ وَلَا تُشْرِكُواْ بِهِ عِسْنِكًا وَ بِٱلْوَالِدَيْنِ إِحْسَانَا وَبِذِي ٱلْقُرْبَىٰ وَٱلْيَتَامَىٰ وَٱلْمَسَاكِينِ وَٱلْجَارِذِي ٱلْقُرْبَكِ وَٱلْجَارِ ٱلْجُنْبِ وَٱلصَّاحِبِ بِٱلْجَنْبِ وَأَبْنِ ٱلسَّبِيلِ وَمَامَلَكَتْ أَيْمَنُ كُمِّ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ مَن كَانَ مُغْتَ اللَافَخُورًا ١ ٱلَّذِينَ يَبْخَلُونَ وَيَأْمُرُونِ ٱلنَّاسَ بِٱلْبُخْلِ وَيَكَتُمُونَ مَآءَاتَاهُمُ ٱللَّهُ مِن فَضَيلِهُ وَأَعْتَدْنَا لِلْكَافِينَ عَذَابًا مُّهِينًا ١

(éventuelle) rupture entre les deux (conjoints), envoyez un arbitre de sa famille à lui et un arbitre de sa famille à elle. Si les deux (conjoints) désirent une réconciliation, Allah rétablira leur entente, car Allah est Omniscient et de Toute chose Informé.

(36) Adorez Allah et ne Lui associez rien. Traitez avec bonté vos deux parents, vos proches, les orphelins, les pauvres, le voisin proche et le voisin éloigné, le proche compagnon, le voyageur de grand chemin et ceux qui sont en votre possession, car Allah n'aime pas celui qui est hautain et vantard.

(37) (Il n'aime pas, non plus) ceux qui sont avares, incitent à l'avarice parmi les hommes et dissimulent les faveurs qu'Allah leur a dispensées. Et pour les ingrats, Nous avons préparé un supplice humiliant.

Ce sont les hommes qui ont la charge des dépenses familiales. Le mari a le droit et le devoir de gérer (11)et de diriger. Mais le Coran n'incite pas à battre les femmes, voilà pourquoi nous avons traduit par « corrigez-les » et non par « frappez-les » comme on peut le trouver dans diverses traductions fautives. Il s'agit, en effet, d'un dernier recours qui consiste à les « corriger » légèrement, comme le veut d'ailleurs l'usage de la langue française qui n'emploie jamais « frapper » quand il s'agit d'un père ou d'une mère aimants qui « tapent » leur enfant, le « corrigent » et ne le « frappent » pas, ni ne le « battent ».













combattre, accomplissez la Çalât et acquittez-vous de la Zakât. » Puis, une fois que le combat leur est prescrit, voilà qu'une partie d'entre eux se met à redouter les hommes comme on redoute Allah ou plus encore. Ils ont dit : « Seigneur ! Pourquoi nous as-Tu prescrit le combat ? Si Tu le reportais pour un délai proche?» Dis : « Les jouissances en ce bas monde sont de peu de poids mais l'autre monde est bien meilleur pour celui qui fait preuve de piété. » Et vous ne serez point lésés, pas même d'un fatîl. (16)

(77) N'as-tu pas considéré ceux à

qui il fut dit : « Cessez de

فَمِن نَّفْسِكَ وَأَرْسَلْنَكَ لِلتَّاسِ رَسُولًا وَكَفَى بِٱللَّهِ شَهِيدًا ١٠

(78) Où que vous soyez, la mort vous atteindra, même si vous étiez dans des tours inexpugnables. Si quelque bien les atteint, ils disent : « Ceci vient d'Allah » et si quelque mal les frappe, ils disent : « Cela vient de toi. » Dis-leur alors : « Tout vient d'Allah. » Mais qu'ont donc ces gens qui ne comprennent que peu de ce qui leur est dit ?

(79) Tout bien qui t'atteint est d'Allah et tout mal qui te frappe est de toi. Nous t'avons envoyé aux hommes en Messager, et Allah suffit comme Témoin.

Mous traduisons différemment l'expression في سبيل dont déjà nous proposions deux transpositions « dans le chemin » et « pour la cause » (voir la note 84). Mais, ici, la variation se justifie par le parallèle entre Allah et les fausses divinités Tâghût, parallèle disproportionnel dans la mesure où ces dernières n'ont ni chemin digne de ce nom, ni cause comparable à celle d'Allah. C'est pourquoi nous avons traduit par « dans la voie des fausses divinités (Tâghût) ». Une voie où il est certain de se « dévoyer ».

Le fil, à peine perceptible, qui se trouve dans le sillon d'un noyau de datte. Voir la note 14. Plus haut, l'expression est traduite dans le corps du texte (voir le verset 49).









à chacun (des croyants) Allah a plus belle promis la récompenses ; mais Il a élevé les combattants une dignité supérieure par rapport à ceux qui sont restés en arrière en leur récompense réservant une infiniment plus grande.

(96) (Il les a élevés) à des rangs venant de Lui, et (leur a accordé)

لَّا يَسْتَوى ٱلْقَاعِدُونَ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ غَيْرُ أُولِي ٱلضَّرَرِ وَٱلْمُجَهِدُونَ فِ سَبِيلِ ٱللَّهِ بِأَمْوَلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ فَضَّلَ ٱللَّهُ ٱلْمُجَهِدِينَ بِأَمْوَلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ عَلَى ٱلْقَاعِدِينَ دَرَجَةً وَكُلًّا وَعَدَاللَّهُ ٱلْحُسْنَىٰ وَفَضَّلَ ٱللَّهُ ٱلْمُجَهِدِينَ عَلَى ٱلْقَاعِدِينَ أَجَرًا عَظِيمًا ۞ دَرَجَاتٍ مِّنْهُ وَمَغْفِرَةً وَرَحْمَةً وَكَانَ ٱللَّهُ عَفُورَارَّحِيمًا ﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ تَوَفَّلُهُمُ ٱلْمَلَآبِكَةُ ظَالِمِيٓ أَنفُسِهِمْ قَالُواْفِيمَكُنتُمُّ قَالُواْكُنَّا مُسْتَضْعَفِينَ فِي ٱلْأَرْضَ قَالُوٓ ٱللَّهِ تَكُنَّ أَرْضُ ٱللَّهِ وَاسِعَةَ فَتُهَاجِرُواْفِيهَأَ فَأُوْلَيَإِكَ مَأُونِهُمْ جَهَنَّهُ وَسَاءَتُ مَصِيرًا ﴿ إِلَّا ٱلْمُسْتَضْعَفِينَ مِنَ ٱلرِّجَالِ وَٱلنِّسَاءِ وَٱلْوِلْدَانِ لَا يَسْتَطِيعُونَ حِيلَةً وَلَا يَهْتَدُونَ سَبِيلًا فَأُوْلَيَإِكَ عَسَى ٱللَّهُ أَن يَعْفُوعَنْهُمْ وَكَانَ ٱللَّهُ عَفُوًّا غَفُورًا ﴿ وَمَن يُهَاجِرُ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ يَجِدُ فِي ٱلْأَرْضِ مُرَعَمًا كَثِيرًا وَسَعَةً وَمَن يَغُرُجُ مِنْ بَيْتِهِ عُمُهَاجِرًا إِلَى ٱللَّهِ وَرَسُولِهِ عَثُرَّ يُدُرِكُهُ ٱلْمُوْتُ فَقَدْ وَقَعَ أَجُرُهُ وَعَلَى ٱللَّهِ ۗ وَكَانَ ٱللَّهُ عَفُورًا رَّحِيمًا ٥ وَإِذَا ضَرَبْتُمْ فِي ٱلْأَرْضِ فَلَيْسَ عَلَيْكُو جُنَاحٌ أَن تَقَصُرُواْ مِنَ ٱلصَّلَوةِ إِنْ خِفْتُمُ أَن يَفْتِنَكُو ٱلَّذِينَ كَفَرُوَّا إِنَّ ٱلْكَنفِرِينَ كَانُواْ لَكُمْ عَدُوَّا مُّبِينًا ١

**JUZ' 05** 

un pardon et une miséricorde, car Allah est Absoluteur et Tout Miséricordieux! (97) Ceux qui se sont lésés eux-mêmes verront les Anges reprendre leurs âmes en disant : « En quoi étiez-vous donc ? » (19) « Nous étions faibles sur terre », répondront-ils. (Les Anges demanderont alors) : « La terre d'Allah n'était-elle donc pas assez vaste pour que vous émigriez ? » Ceux-là auront pour séjour la Géhenne et quel horrible sort!

(98) À l'exception des faibles parmi les hommes, les femmes et les enfants, incapables qu'ils sont de trouver (tout seuls) les issues et les voies.

(99) À ceux-là, Allah accordera peut-être le pardon, car Allah est Absoluteur et Tout Miséricordieux.

(100) Celui qui émigre pour la cause d'Allah, trouvera sur terre maints refuges et de vastes richesses. Et celui qui quitte sa demeure pour émigrer vers Allah et Son Messager, mais que la mort surprend (en cours de route), sa récompense est (assurée) auprès d'Allah. Allah est, certes, Absoluteur et Tout Miséricordieux.

(101) Lorsque vous parcourez la terre, il ne vous sera pas fait grief de raccourcir la Çalât, si vous craignez d'être défiés par ceux qui ont mécru. Les mécréants, en effet, sont pour vous un ennemi avéré.

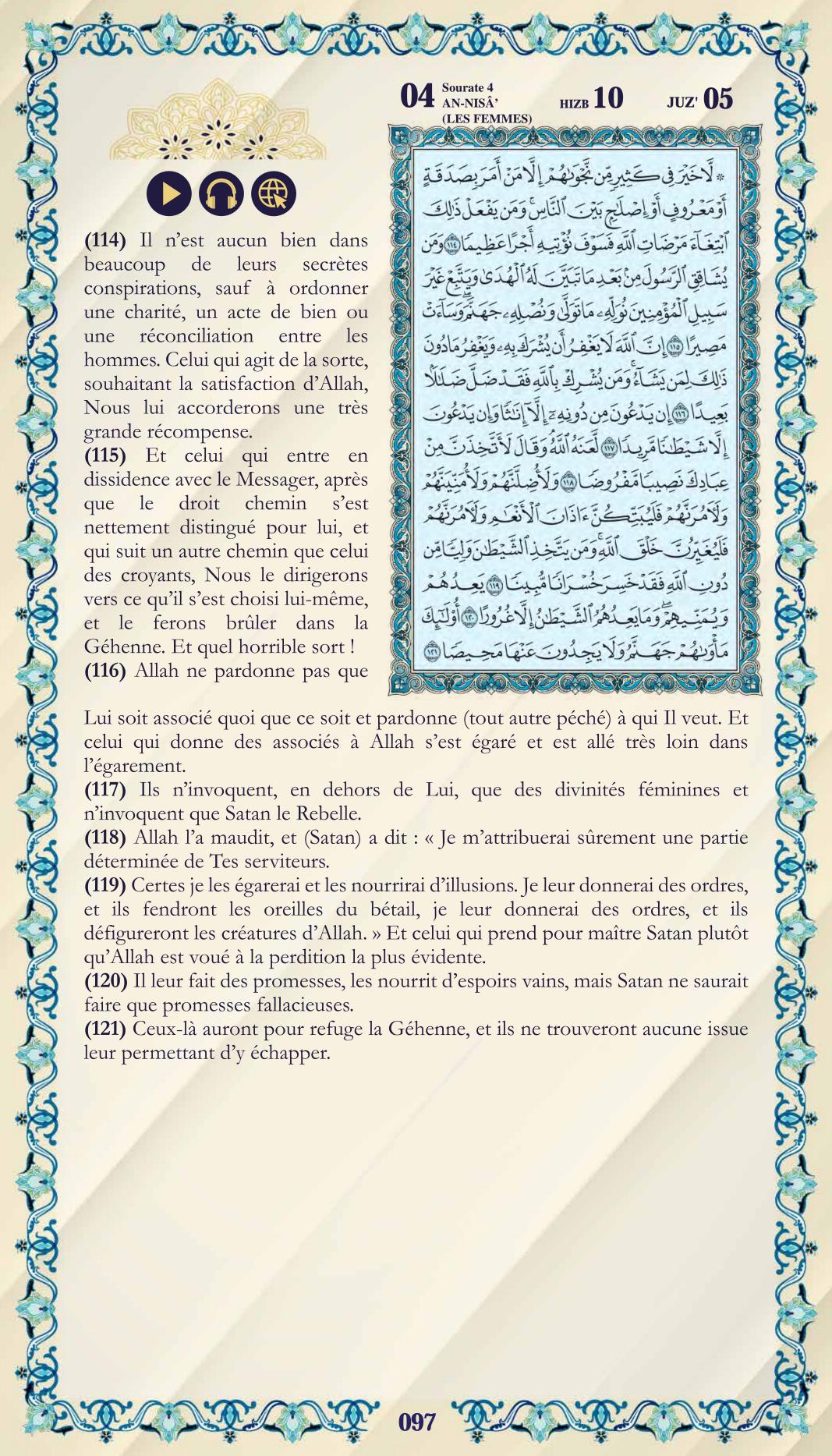
(18)Entendons ici par « ceux qui restent en arrière» : ceux qui restent chez eux et ne partent pas en guerre quand les appelle le devoir sacré de lutter au service d'Allah. (19)Nous avons traduit par « En quoi étiez-vous ? » car la question des Anges ne porte pas sur le lieu

mais plutôt sur la situation des hommes auxquels ils s'adressent. La question est en vérité la suivante : «

En quelle religion étiez-vous? Etiez-vous croyants ou mécréants ?»



















(155) (Si nous les avons maudits, c'est parce qu'ils) ont violé leur engagement, ont mécru aux Signes d'Allah, ont tué injustement les Prophètes, et ont dit : « Nos cœurs sont hermétiquement fermés. » C'est plutôt Allah qui les a scellés (leurs cœurs), pour prix de leur mécréance, car ils sont de peu de foi. (21) (156) Et parce qu'ils ont mécru et ont répandu contre Marie une ignoble calomnie. (157) Et parce qu'ils ont dit :

« Nous avons tué le Messie, Jésus

fils de Marie, le Messager

d'Allah.» Or ils ne l'ont point tué,

pas plus qu'ils ne l'ont crucifié,

mais ils étaient victimes d'une

O4 Sourate 4
AN-NISÂ', HIZB 1.
(LES FEMMES)

قَبِمَانَقْضِهِم مِّيشَقَهُمْ وَكُفْرِهِم عِايَتِ اللَّهُ وَقَيْلِهِمُ الْأَنْبِيَةَ الْمَعْرَضِهِمْ وَقَوْلِهِمْ إِنَّا قَتَلَنَا الْمُسِيحَ عِيسَى الْبَنَ مَرْيَمُ رَسُولَ عَظِيمًا وَوَقَوْلِهِمْ إِنَّا قَتَلَنَا الْمُسِيحَ عِيسَى الْبَنَ مَرْيَمُ رَسُولَ اللَّهِ وَمَاقَتَلُوهُ وَمَاصَلَبُوهُ وَلَكِن شُعْمِ اللَّهُ اللَّهِ وَمَاقَتَلُوهُ وَمَاصَلَبُوهُ وَلَكِن شُعْمِ اللَّهُ اللَّهِ وَمَاقَتَلُوهُ وَمَاصَلَبُوهُ وَلَكِن اللَّهُ عَلِيمَ اللَّهِ اللَّهِ وَمَاقَتَلُوهُ وَمَا اللَّهُ عَلَيْهُ اللَّهُ وَكَانَ اللَّهُ عَزِيرًا حَكِيمَا الْفَيَالُوهُ وَمِانَعُ اللَّهِ وَالْمُؤْمِنُ اللَّهُ عَلَيْهُ مَلْ الْكَتَبِ اللَّهُ اللَّهُ وَكَانَ اللَّهُ عَزِيرًا حَكِيمَا الْفَيْسَ وَمَا اللَّهُ عَلَيْهُ مَلْ الْكَيْمِ مَشَهِيدًا اللَّهُ وَمَا اللَّهُ عَلَيْكَ اللَّهُ وَلَا اللَّهُ وَمِن اللَّهُ وَمَا اللَّهُ اللَّهُ وَلَا اللَّهُ وَاللَّهُ وَلَا اللَّهُ وَاللَّهُ وَلَا اللَّهُ وَاللَّهُ وَالْمُؤْمُونَ الزِّكِولِ اللْمُؤْمِنُونَ بِاللَّهُ وَالْمُؤْمُونَ الزَّكُوفِ اللْعُولِ الْمُؤْمِنُونَ بِاللَّهُ وَاللَّهُ وَالْمُؤْمُونَ الزَّكُولُ وَلَا اللَّهُ وَاللَّهُ وَالْمُؤْمُونَ اللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَالْمُؤْمُونَ ا

**JUZ' 06** 

pure illusion. Ceux dont les avis étaient partagés à son sujet sont restés dans le doute : ils n'en ont aucune science et ne font que recourir aux supputations. Certainement, ils ne l'ont point tué. (158) C'est plutôt Allah Qui l'a élevé à Lui. Et Allah est Tout— Puissant et Sage. (159) Il n'y aura pas un, parmi les gens du Livre, qui ne croira en lui avant sa mort. (22) Et au Jour de la Résurrection, il sera témoin contre eux. (160) C'est pour les injustices commises par les Juifs que Nous leur avons défendu les délicieuses nourritures qui leur étaient permises ; et c'est (aussi) parce qu'ils avaient repoussé, loin du chemin d'Allah, des gens très nombreux. (161) Et parce qu'ils ont touché aux intérêts usuraires (ribâ) alors qu'ils leur étaient défendus ; et parce qu'ils ont mangé les biens des gens en toute injustice. Nous avons préparé aux mécréants un supplice très douloureux. (162) Mais, ceux qui parmi eux sont enracinés dans la science, ainsi que les croyants, ceux-là croient à ce qui t'a été révélé et à ce qui fut révélé avant toi. Et ceux qui observent la Çalât, s'acquittent de la Zakât et croient en Allah et au Jour Dernier, ceux-là Nous leur accorderons une très grande récompense.

<sup>(21)</sup> L'expression coranique peut être interprétée de deux manières : soit qu'ils sont très peu croyants, soit qu'ils sont rares à être croyants.

Deux interprétations sont possibles : soit avant la mort de chaque homme parmi les gens du Livre, soit avant la mort de Jésus, la dernière après qu'il sera redescendu sur terre pour tuer l'Antéchrist.



(163) Nous t'avons inspiré des révélations comme nous les avons inspirées à Noé et aux Prophètes après lui. Nous les avons inspirées à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob, aux (douze) Tribus, à Jésus, à Job, à Jonas, à Aaron, à Salomon et nous avons donné les Psaumes à David.

(164) Il est des Messagers dont Nous t'avons fait le récit et d'autres dont Nous ne t'avons pas fait le récit. (23) Et Allah a parlé de vive voix à Moïse.

(165) Des Messagers qui devaient annoncer et avertir, afin que, après leur venue, il n'y ait pas pour les hommes un argument contre Allah. Car Allah est ToutO4 Sourate 4 AN-NISÂ, HIZB 11 JUZ' 06 (LES FEMMES)

إِنَّا أَوْحَيْنَا إِلَيْكَ كُمَا أَوْحَيْنَا إِلَى نُوجٍ وَالنَّبِيِّنَ مِنْ بَعْدِوَّ وَوَوَ مَنْ وَالْمَحْقَ وَيَعْ عُوبَ وَالْأَشْبَاطِ وَعِسَى وَأَيُّوبَ وَيُونُسُ وَهَدُرُونَ وَسُلَيْمَنَ وَوَالْأَشْبَاطِ وَعِسَى وَأَيُّوبُ وَيُونُسُ وَهَدُرُونَ وَسُلَيْمَانَ وَوَالْمَنْ اَدَاوُدَ رَبُوزًا ﴿ وَيُسَكِّمُ اللَّهُ مُوسَى مِن قَبَلُ وَرُسُلَا لَمْ نَقْصُصْهُمْ عَلَيْكَ وَكَلَمَ اللَّهُ مُوسَى مِن قَبَلُ وَرُسُلَا لَمْ نَقْصُصْهُمْ عَلَيْكَ وَكَلَمَ اللَّهُ مُوسَى مِن قَبَلُ وَرُسُلَا لَمْ نَقْصُصْهُمْ عَلَيْكَ وَكَلَمَ اللَّهُ مُوسَى مِن قَبْلُ وَرُسُلَا لَمُ نَقْصُصْهُمْ عَلَيْكَ وَكَلَمَ اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ مَا اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ وَعَلَيْمَ اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ مَعْمَلِكُ وَكَانَ اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ وَعَلَيْمَ اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ وَمَعْلَمُ وَالْمَالِيَّ اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ وَمَعْلَمُ وَالْمَالِكُونَ اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ مُنْ اللَّهُ لِيَعْمِلُونَ وَالْمَالُولُ اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ مُوسَى اللَّهُ مُولَى اللَّهُ مُولَى اللَّهُ مُولِكُونُ اللَّهُ لَيْ مُولِكُولُ اللَّهُ مُولُولُولُ اللَّهُ مُولِكُولُ اللَّهُ مُولِكُولُ الْمُسْلِقُ اللَّهُ الْمُؤْمُولُولُولُ اللَّهُ مُولُولُ اللَّهُ مُولِكُولُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ مُولِكُولُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ مُعَلِيمًا حَلِيمُ اللَّهُ الْمُؤْلُولُ اللَّهُ مُعْلِمُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ مُعْلَعُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ مُعَلِيمًا حَلَيْ اللَّهُ اللَّهُ

Puissant et Sage.

(166) Mais Allah témoigne de ce qu'Il t'a révélé, car Il l'a révélé en le Sachant. (24) Les Anges aussi en témoignent et Allah suffit comme Témoin.

(167) Ceux qui ont mécru dressant des obstacles devant le chemin d'Allah sont allés loin dans l'égarement.

(168) Ceux qui ont mécru et ont commis des injustices, Allah ne saurait leur pardonner ni les guider vers le droit chemin,

(169) sauf (s'il s'agit du) chemin de la Géhenne où ils séjourneront à tout jamais. Cela est pour Allah extrêmement aisé.

(170) Ô hommes! Le Messager vous apporte la vérité de la part de votre Seigneur. Croyez en lui pour votre bien. Et si vous mécroyez, (sachez qu') à Allah appartient ce qu'il y a dans les cieux et sur terre. Allah est Omniscient et Sage.



(23) Entendons : dont Nous t'avons relaté l'histoire. Littéralement : que Nous t'avons contés et d'autres que Nous ne t'avons point contés.

Nous mettons une majuscule quand le participe présent (ou le gérondif) du verbe « savoir » est attribué à Allah. Car il s'agit souvent d'une adaptation du substantif arabe signifiant « la Science (d'Allah) », ou de l'attribut divin « Savant » عليم . Nous mettons aussi des majuscules aux verbes « savoir », « voir », « entendre » quand ils sont attribués à Allah.





(176) Ils t'interrogent à propos de ce qui a été décrété comme verdicts (fatwas). Dis : « Allah prononce le verdict que voici à propos de alkalala, (c'est-à-dire sur le cas du défunt qui n'a ni géniteurs ni progéniture) : si un homme vient à mourir sans laisser d'enfants mais qu'il ait une sœur, celle-ci aura la moitié de ce qu'il laisse. Et lui hérite d'elle la totalité de ce qu'elle laisse (si elle vient à mourir) et qu'elle n'ait pas d'enfants. Si elles sont deux (sœurs ou plus), elles hériteront les deux tiers de ce que le défunt a laissé. Si ce dernier laisse des frères et des sœurs, alors chaque frère aura la part de deux sœurs. Allah vous explique (dans l'intimité du détail) pour vous épargner l'égarement. Et Allah est Omniscient.

**HIZB** 11 **JUZ' 06** (LA TABLE SERVIE) CAN COZAN COZAN يَسْتَفْتُونَكَ قُلِ ٱللَّهُ يُفْتِيكُمْ فِي ٱلْكَلَاةَ إِنِ ٱمْرُؤُلُهَ لَكَ لَيْسَ لَهُ وَلَدُّ وَلَهُ وَأَخْتُ فَلَهَا نِصْفُ مَاتَرَكِ ۚ وَهُوَيَرِثُهَا إِن لَّرْيَكُن لَّهَا وَلَدُّ فَإِن كَانَتَا ٱثْنَتَيْنِ فَلَهُ مَا ٱلثُّلُثَانِ مِمَّاتَ رَكَ وَإِن كَانُوٓا إِخْوَةَ رِّجَالًا وَنِسَاءَ فَلِلذَّكَرِمِثُلُحَظِّ ٱلْأَنْشَيَيْنُ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمْ أَن تَضِلُّواْ وَٱللَّهُ بِكُلِّ شَحْءٍ عَلِيمُ اللَّهُ اللّلَّهُ اللَّهُ الللَّهُ اللَّهُ اللللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ الللّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ سَنُولَةُ الثَّائِلَةِ \_\_\_ اللَّهَ الرَّحْمَازِ الرَّحِي يَكَأَيُّهَا ٱلَّذِينَءَامَنُوٓ اٰ أَوْفُوا بِٱلْعُقُودِ أَحِلَّتْ لَكُر بَهِيمَةُ ٱلْأَنْعَكِمِ إِلَّا مَا يُتَلَىٰ عَلَيْكُمْ غَيْرَمُ حِلَّى ٱلصَّيْدِ وَأَنتُمْ حُرُمٌّ إِنَّ ٱللَّهَ يَحْكُمُ مَايُرِيدُ ٤ يَنَا يَّهُا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تُحِلُّواْ شَعَامِرَ ٱللَّهِ وَلَا ٱلشَّهَرَالْخَرَامَ وَلَا ٱلْهَدَى وَلَا ٱلْقَلَيْمِدَ وَلَا ءَآمِينَ ٱلْبَيْتَ ٱلْحَرَامَ يَبْتَغُونَ فَضَلَامِّن رَّبِّهِمْ وَرِضَوَنَا وَإِذَا حَلَلْتُمُ فَأَصْطَادُواْ وَلَا يَجْرِمَنَّكُمُ شَنَانُ قَوْمِ أَن صَدُّ وَكُرْعَنِ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ أَن

تَعْتَدُوْاْ وَتَعَاوَنُواْ عَلَى ٱلْبِرِّ وَٱلتَّقُوَيُّ وَلَاتَعَا وَنُواْ عَلَى ٱلْإِثْمِ

وَٱلْعُدُونِ وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَ إِنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ٥

## **Sourate 5 - AL-MA'IDAH**

Au nom d'Allah, le Tout Clément, le Tout Miséricordieux

(1) Ô vous qui avez cru! Honorez vos engagements! La chair du bétail vous est permise, hormis celle qui vous sera citée comme défendue. Et il ne vous est pas permis, non plus, de chasser quand vous êtes en état de sacralisation (ihrâm). Allah, certes, décrète ce qu'Il veut.

(2) Ô vous qui avez cru! Ne profanez point les rites d'Allah pendant le pèlerinage. Pas plus que vous ne devez profaner le mois sacré, ni négliger les bêtes consacrées à l'immolation, ni encore les colliers (que vous devez leur mettre pour les distinguer des autres bêtes), ni (vous attaquer à) ceux qui se rendent à la Maison Sacrée espérant une faveur de leur Seigneur et un agrément. Une fois sortis de l'état de sacralisation, vous pourrez alors chasser. Et ne laissez pas les vieilles rancunes envers ceux qui vous barraient la route de la Mosquée Sacrée vous conduire à l'agression. Aidez-vous les uns les autres à faire le bien et à avoir la piété, et ne vous aidez pas à pécher et à agresser. Et craignez Allah, car Allah a le châtiment très dur.